



Erika Honnay

Renowatt

Pour les communes qui se sentent impliquées dans la transition énergétique, il existe désormais un nouveau projet nommé Renowatt, dont le but est de rechercher l'efficacité énergétique au service de l'emploi en Wallonie. A la base du projet : le GRE Liège, un « ensemblier » au sein duquel opérateurs privés et publics élaborent des projets économiques innovants et porteurs, en accord avec les secteurs stratégiques issus du Plan Marshall.

Car la rénovation énergétique du bâti wallon constitue un réel potentiel de mobilisation d'emplois en Wallonie. Elle est ainsi estimée à 30 milliards d'euros, soit 17.000 emplois sur les trente prochaines années. Renowatt est donc un projet-pilote soutenu par l'Union européenne qui, à travers son guichet unique, fournit une assistance globale aux autorités participantes pour les épauler dans la réalisation concrète de la rénovation énergétique de leurs bâtiments : identification des bâtiments énergivores, financement du programme d'investissements et gestion de toute la procédure de marchés publics. Erika Honnay, Project Director, nous en dit plus.

ALAIN DEPRET SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Madame Honnay, pourriez-vous, tout d'abord, nous donner plus d'informations quant au GRE Liège ? Quelle est sa mission ?

Le GRE a été constitué en 2004. Sa mission de base est de mettre en place des conditions de travail pour de l'emploi durable et, donc, de mobiliser de l'emploi en Wallonie. Suite à plusieurs études, nous nous sommes rendu compte que la Province de Liège, et la Wallonie tout entière, avaient un pas d'avance et du potentiel dans le domaine de l'utilisation de l'énergie durable. En Wallonie, il existe un potentiel de rénovation énergétique de 30 milliards d'euros par rapport au bâti, qui est un peu vieillissant. Et, donc, si l'on investit un milliard par an, nous créons 17.000 emplois. Pour ce faire, nous investissons énormément dans le savoir et le savoir-faire.

Renowatt, c'est quoi ?

Renowatt est un guichet unique qui aide les autorités publiques à concrétiser la rénovation énergétique de leurs bâtiments en contrat de performance énergétique (CPE), principalement.

Nous aidons les autorités publiques à identifier les bâtiments selon une certaine méthodologie. Ensuite, nous évaluons le type de travaux à réaliser et le retour sur investissement de ces travaux. Puis, nous étudions la manière de financer le projet. Enfin, comme nous sommes une centrale de marchés, nous lançons tous les marchés pour ces projets.



“Renowatt fournit une assistance globale dans la rénovation énergétique des bâtiments”



munes de Dison et Trois-Ponts ont décidé de rejoindre la centrale des marchés, ainsi que le Centre hospitalier de Huy. Outre le fait que ce projet-pilote est financé par l'Union européenne, nous avons été primés, dans le cadre d'un projet Horizon 25, en vue d'aider des communes à l'étranger à mettre en place ce type de projets.

Les communes font souvent appel à des tiers investisseurs classiques pour ce genre de projets. Quel est donc l'avantage de faire appel à Renowatt ?

Le tiers investisseur ne va pas nécessairement à l'encontre du modèle de Renowatt, qui est un modèle all in. Nous travaillons en contrat de performance énergétique, et nous sommes en marchés de services, et non pas en marchés de travaux. Ce marché de services est un marché par lequel le prestataire promet la diminution de consommation énergétique. Il s'agit de contrats à plus ou moins long terme, qui peuvent aller jusqu'à dix ans. Dans ce cas, il s'agit d'un consortium de sociétés qui s'associent et qui désignent un interlocuteur avec lequel la commune discutera. C'est lui aussi qui mènera les audits, les travaux et c'est lui qui maintiendra le matériel pour atteindre et garantir ses objectifs. En clair, cela signifie que, si le consortium n'arrive pas à atteindre ses objectifs, il devra intervenir financièrement. Par contre, s'il dépasse ses objectifs, le bénéfice sera réparti entre la commune et le consortium. Or, le financement n'est pas le métier de l'énergéticien. Nous avons donc proposé de jouer le rôle de tiers investisseur auprès des communes. Tout d'abord, parce que des travaux de cette envergure doivent être inscrits au budget extraordinaire. Ensuite, parce que le recours à un tiers investisseur entre dans les frais de fonctionnement de la commune, et non plus dans les dépenses extraordinaires. Toutefois, la commune devra quand même rembourser le tiers investisseur, à plus ou moins long terme.

A quoi s'engage la commune en adhérant à Renowatt ?

En adhérant à la centrale de marchés, les entités participantes s'engagent à respecter les principes de Renowatt : établir des CPE, diminuer la facture énergétique et l'empreinte CO² et garantir la performance énergétique des travaux. Les CPE permettent de garantir une diminution de la consommation d'énergie en incluant une maintenance externe des bâtiments. Elles s'engagent également à travailler selon des pools de bâtiments rassemblant différentes autorités publiques.

Quels sont les avantages d'un CPE ?

C'est une solution globale : un seul prestataire, ou un consortium de sociétés, offrant une gamme com-

plète de services et responsable pour l'ensemble des prestations. Il y a aussi obligation de résultats de la part de la société : la garantie d'une économie d'énergie avec des pénalités en cas de sous-performance et des bonus en cas de surperformance. Les dépenses d'investissements sont également en partie compensées par les économies d'énergie garanties.

Quelles sont les communes qui ont déjà eu recours à vos services aujourd'hui ?

Au départ, dix entités publiques ont décidé de rejoindre le projet : l'Aéroport de Liège, la Province de Liège, les Villes de Herve, Herstal, Liège, Verviers et Seraing et les Communes d'Oupeye, Bassenge et Beyne-Heusay. De plus, les Com-



Comment doivent faire les communes pour entrer en contact avec vous ?

Il suffit de nous écrire. Si la commune est vraiment intéressée, nous cherchons à savoir si une intercommunale ne serait pas intéressée aussi à prendre part au projet. Ensuite, nous procédons à un premier examen des bâtiments à isoler.

Un petit mot en guise de conclusion ?

Investir dans la rénovation énergétique est essentiel pour les autorités publiques parce qu'elles sont de gros consommateurs d'énergie. Certes, la rénovation énergétique est complexe et il est donc important de se faire épauler. C'est un devoir pour la planète, mais cela représente aussi un gain au niveau économique. On comprend aisément que les autorités publiques ne disposent pas des compétences en interne pour accomplir ces projets et c'est la raison de notre existence : pouvoir les aider et travailler en toute transparence avec elles. De plus, on se situe ici dans la tendance 'smart cities' en contribuant largement à installer les communes dans le développement durable.



Pour toute information :
info.renowatt@greliège.be
04 224 65 10

En cas de recours à un tiers investisseur, le retour sur investissement est souvent très long...

En effet. Renowatt utilise habituellement une méthode de calcul des prix adaptée à chaque autorité publique, au cas par cas, tout en tenant compte de leurs contraintes budgétaires. De plus, nous examinons les bâtiments à isoler, les matériaux... N'oublions pas que nous voulons créer de l'emploi et que nous dépendons, en Wallonie, de 93 % d'énergie importée. Et, lorsque la commune investit dans des travaux d'isolation, 93 % de l'investissement ira dans l'économie locale. Nous avons beaucoup travaillé avec la Chambre de la Construction wallonne et l'Union des Entreprises wallonnes, notamment, pour établir nos cahiers des charges éthiquement et socialement responsables, qui tiennent compte de l'emploi local, tout en écartant le dumping social, et qui tiennent compte aussi des économies d'énergie réalisées. Certains investissements sont rentables sur huit ans, d'autres sur un plus long terme. Mais nous souhaiterions arriver à une rentabilité sur une moyenne de 20 ou 21 ans.

Votre rôle est, en quelque sorte, d'être facilitateur public...

Nous servons en effet de facilitateurs publics pour conseiller les communes et nous leur laissons leur libre choix. Notre souhait est, en tout cas, que la commune y trouve son avantage et, surtout, soit contente du service rendu, car tel est l'enjeu de la respectabilité et de la responsabilité de notre société. Nous discutons avec chaque directeur financier pour connaître leurs possibilités et nous lançons un appel d'offres pour choisir l'institution financière qui financera le projet. Chaque commune verra l'impact, avec certaines hypothèses, de l'emprunt qu'elles feront, avec la diminution des coûts énergétiques, mais aussi avec le remboursement du capital et de l'emprunt.

Et, surtout, vous voulez créer de l'emploi...

Oui, notre rôle premier est de créer de l'emploi. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons mis en place des cahiers des charges très poussés.



Le lecteur trouvera sur UVCW TV, la web TV de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, un reportage à ce sujet (www.youtube.com/uvcwrtv).